



Aïkido Club de Fussy

Salle des sports de Fussy

Aïkido Club des Terres Vives

Dojo Cathy Melain Saint-Martin d'Auxigny

Lettre d'informations N°14 08-2020 Reprise des cours d'Aïkido.

Tout d'abord, nous espérons que vous et vos proches avez passé cette période compliquée dans les meilleures conditions possibles. Nous allons pouvoir nous retrouver en sachant que nous aurons à appliquer un protocole sanitaire défini par notre fédération, ce qui permettra de pratiquer en toute sérénité.

Vous trouverez dans ce courrier quelques informations pratiques concernant vos clubs d'Aïkido pour la saison **2020/2021**.

Les jours et les horaires et lieux des cours:

Jours	horaires	lieu	public
Lundi	19h00 – 20h00*	St – Martin d'Aux.	Adultes
Mardi	19h00 – 20h30	Fussy	Adultes
Mercredi	18h00 – 19h00	St – Martin d'Aux.	Enfants
Mercredi	19h00 – 20h30	St – Martin d'Aux.	Adultes
Vendredi	19h00 – 20h30	Fussy	Adultes
Samedi	9h00 – 11h00	St – Martin d'Aux.	Adultes - enfants
Samedi	10h30 – 12h00	Fussy	Aïki boxing

* INFORMATION : les cours du lundi se termineront à 20h00

Des permanences seront tenues pour les inscriptions :

- le mercredi 2 septembre au dojo de Saint-Martin d'Auxigny de 19h00 à 20h00
- le vendredi 4 septembre au dojo de Fussy de 19h00 à 20h00

Début des cours **Lundi 7 septembre** au dojo de Saint-Martin de 19h00 à **20h00**
Mardi 8 septembre au dojo de Fussy de 19h00 à 20h30

Samedi 10 avril 2021 Stage école des cadres à St Martin d'auxigny
Samedi 11 avril 2021 Stage de ligue à St Martin d'auxigny

Conditions générales d'inscription

- certificat d'aptitude médical pour la première inscription. Pour un **renouvellement** d'inscription vous complétez un questionnaire médical qui restera confidentiel.
- Pour les mineurs (moins de 18 ans) une autorisation parentale est obligatoire.

Tarifs

Pratiquant	Licence+assurance	Cotisation club	Total
Adulte (pratiquant né avant le 01/09/2007)	37 euros	128 euros	165 €
Enfant (pratiquant né après le 01/09/2007)	25 euros**	65 euros	90 €

Vous devez vous munir d'un passeport sportif FFAAA (10€)

Période de validité des licences : du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

Le règlement peut être effectué en plusieurs fois

** une aide à la licence sportive pour les enfants (jusqu'à **16 ans**) peut être faite auprès du conseil départemental

Tout comme la saison dernière, les adultes peuvent assister à tous les cours, qu'ils se déroulent au dojo de Saint-Martin et/ou celui de Fussy, et cela avec **une seule licence et cotisation ; (6 cours /semaine)**

Le club espère à nouveau vous compter parmi ses adhérents durant cette saison sportive. N'hésitez pas à entraîner certains de vos amis afin qu'ils puissent découvrir l'Aïkido, vous êtes les meilleurs ambassadeurs et représentants du club.

Salutations martiales
Le Bureau

Date	Événement	Intervenant	Lieu
3 octobre 2020	Ecole des Cadres - EPEE ¹ 1	PASCAL DURCHON	A DETERMINER
3 octobre 2020	Réunion du comité directeur de la ligue du centre	JEAN LIARD – PASCAL DURCHON - DFR	A CONFIRMER 17H30 À 19H
4 octobre 2020	Stage de ligue N° 1 Validant	PASCAL DURCHON	A DETERMINER
11 octobre 2020	Stage national jeunes	A CONFIRMER	PANTIN A CONFIRMER
22 novembre 2020	Assemblée générale F.F.A.A.A.	F.F.A.A.A.	FONTENAY SOUS BOIS
5 décembre 2020	Ecole des Cadres - EPEE 2	PASCAL DURCHON	A DETERMINER
6 décembre 2020	Stage de ligue N° 2 Validant	ARNAUD WALTZ A CONFIRMER	A DETERMINER
6 décembre 2020	Assemblée générale élective de la ligue du centre	JEAN LIARD	Auberge des 3 MAILLETS AVARAY (41)
9 janvier 2021	Ecole des Cadres - EPEE 3 Formation jeunes	CTR A CONFIRMER	A DETERMINER
10 janvier 2021	Stage de ligue CTR N° 3 Validant	MEMBRES CTR	A DETERMINER
30 et 31 janvier 2021	Stage fédéral de préparation au 5 ^{ème} Dan	PAUL MULLER LUC MATHEVET	FONTENAY AUX ROSES
6 et 7 février 2021	Passage de grade 3 ^{ème} et 4 ^{ème} dan	UFA	A DETERMINER
27 mars 2021	Passage de grade 1 ^{er} et 2 ^{ème} Dan	UFA	AVARAY (41) A CONFIRMER
10 avril 2021	Ecole des Cadres - EPEE 4	PASCAL DURCHON	FUSSY OU SAINT MARTIN D'AUXIGNY A CONFIRMER
11 avril 2021	Stage de ligue N° 4 Validant	PASCAL DURCHON ET DIDIER SAINJON A CONFIRMER	FUSSY OU SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18) A CONFIRMER
29 mai 2021	Ecole des Cadres - EPEE 5	PASCAL DURCHON	A DETERMINER
30 mai 2021	Stage de ligue N° 5 Validant	LUC MATHEVET A CONFIRMER	A DETERMINER
	Passage de grade 1 ^{er} et 2 ^{ème} dan	UFA LIGUE DU CENTRE VAL DE LOIRE	
12 et 13 juin 2021	Passage de grade 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} dan	UFA	A DETERMINER

¹ Ecole de perfectionnement d'enseignement et d'encadrement

AIKIDO LIGUE du CENTRE - 7, rue du château - Chenonville 28360 La Bourdière Saint Loup - Tel & fax : 02.37.26.31.79 e-mail : centre@aikido.com.fr jeanliard@wanadoo.fr

06 aout 2020 – Calendrier Ligue du centre val de Loire aikido F.F.A.A.A.

1



**UNION des FEDERATIONS d'AIKIDO - U.F.A.
PLAN DE DECONFINEMENT PROGRESSIF des ACTIVITES AU SEIN
DES STRUCTURES AFFILIEES de la FFAB et de la FFAAA**

Conditions sanitaires

- ✓ Gestes barrières COVID-19,
- ✓ Port du masque obligatoire en dehors des phases de pratique sur le tatami,
- ✓ Les principes d'hygiène corporelle, dont le lavage des mains et des pieds avant la montée sur le tatami fortement conseillés avec du gel hydroalcoolique,
- ✓ L'utilisation des vestiaires collectifs est interdit mais reste de la bonne gestion des collectivités territoriales qui ont la charge des dojos,
- ✓ Aération de la salle dans la mesure du possible (ouverture des fenêtres), l'air circulant étant efficace contre la contamination par aérosolisation.

La gestion de la circulation du pratiquant depuis son entrée dans le dojo jusqu'à sa sortie

- suivre les règles imposées par les exploitants de salle et respecter les parcours mis en place.

Préconisations spécifiques

- Se doucher et avoir les cheveux lavés et attachés
 - Avoir pris sa température avant de venir, pas de pratique si 37°8 ou plus
 - S'assurer que sa tenue de pratique ait bien été lavée (keikogi, ...)
 - Le port du hakama est possible
 - Avoir les mains propres et les ongles correctement coupés
 - En l'absence de vestiaires mettre sa tenue de pratique (keikogi, ou autres pour les budos affiliés) sous un survêtement pour éviter les phases d'habillage et de rhabillage.
- Prendre un sac à l'intérieur duquel doivent figurer sa tenue de pratique, des mouchoirs jetables, un gel hydro-alcoolique, ses « zoori » ou chaussons, sa bouteille d'eau et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème durant la séance.

Mise en place de mesures sanitaires à l'accueil du dojo

- Mise en place d'un poste d'accueil à l'entrée du dojo, tenu par une personne désignée par le club afin d'établir la liste des participants qui pourrait être demandée par les autorités administratives;
- Lavage des mains avec du gel hydro-alcoolique
- Le pratiquant vient déjà habillé et plie ses autres affaires pour les mettre dans son sac
- Il pose ses « zoori » au bord du tatami, sort sa bouteille d'eau, son paquet de mouchoirs et son gel hydro-alcoolique. Les autres effets personnels doivent rester dans le sac (téléphone,) ;
- L'accompagnant quitte le lieu d'accueil dès lors que le pratiquant est autorisé à passer dans le Dojo.

Mise en place des mesures sanitaires durant la séance

- Le salut commun de démarrage de début et fin de séance se fera en ligne comme traditionnellement
- La séance se déroule de manière classique

Mise en place des mesures sanitaires de fin de séance à la sortie du dojo

- Le pratiquant prend ses effets personnels et rejoint son aire de déshabillage;
- Il rejoint ensuite l'accueil où il remet ses chaussures et dépose ses « zoori » dans son sac ;
- Avant de sortir, il se lave à nouveau les mains avec du gel ;
- Le pratiquant mineur attend que le responsable désigné par le club à l'entrée l'autorise à rejoindre son accompagnant.

Préconisations sanitaires à prendre en arrivant à son domicile

- Il devra mettre sa tenue de pratique au lave-linge, désinfecter ses « zoori ».